

tions et la marche naturelle des affaires produiront en Canada le même effet que dans les autres pays. Avant longtemps, toute gêne financière cessera; notre pays prendra un nouvel essor pour devenir plus riche et plus prospère. Mais, naturellement, si nous suivons notre ancienne pratique—que mon honorable ami (le sénateur de Hastings) n'a pas, sans doute, oubliée—si quelque gêne se produit dans les cercles financiers—si quelque dépression se fait sentir, nous ne manquons pas d'en attribuer la cause au Gouvernement et d'en blâmer ce dernier.

L'honorable M. LOUGHEED: Ecoutez! écoutez!

L'honorable sir GEORGE ROSS: Je me rappelle fort bien les hauts cris jetés contre nous par nos adversaires politiques, en 1875-76-77 et 1878, alors qu'une crise financière sévissait. Ils demandaient un remède. Il était, peut-être, possible de trouver ce remède; mais je ne crois pas qu'il soit possible au Gouvernement de remédier à tous les maux. Toutefois, si un gouvernement peut remédier à un mal, son devoir est d'agir dans ce sens. Quant à la dépression actuelle, quelle en est la cause? Je ne la connais pas parfaitement, et personne, suivant, moi, ne saurait l'expliquer avec précision. Il faudrait trouver un homme dont le génie égalerait celui d'Adam Smith pour expliquer parfaitement la situation financière actuelle des différents pays. Bien que je ne sois pas disposé à attribuer la cause de la présente suppression de ces droits remédierait au mal, ce dernier est d'en chercher, au moins, la cause la plus rapprochée, ou même éloignée, pour tâcher d'y remédier autant que possible, ou pour tâcher de dissiper les nuages qui obscurcissent l'atmosphère.

Nous nous plaignons tous de la cherté de la vie. Quelle en est la cause? C'est plutôt une combinaison de causes qu'il faut chercher, et le premier devoir du Gouvernement—car il est généralement admis que le coût de la vie est élevé—est de s'enquérir de ces causes. Remédierait-on au mal en abolissant les droits sur les articles alimentaires? Si, après enquête, l'on constatait que la suppression de ces droits remédierait au mal, le Gouvernement devrait alors agir dans ce sens. Le gouvernement des États-Unis a révisé, l'année dernière, son tarif pour remédier à ce mal—la cherté excessive de la vie. En 1846, sir Robert Peel abolit la taxe sur les céréales, afin de remédier à la dé-

L'hon. sir GEORGE ROSS.

tre et à la gêne qui régnaient en Irlande, détresse et gêne qui se faisaient sentir jusqu'en Angleterre. Si l'on constate qu'il y a des trusts ou coalitions placés en travers entre le producteur et le consommateur, et que ces trusts qui accaparent les produits, exigent un prix trop élevé pour les produits, alors, le Gouvernement devrait exercer le pouvoir que lui confère la loi statutaire, et voir à ce que ces trusts ou coalitions, s'il y en a, soient dissouts. De même, si les taux de transport sont trop élevés, et si le Gouvernement est autorisé à les régler par l'intermédiaire de la commission des Chemins de fer, il devrait s'enquérir du fait et fixer, lui-même, ces taux de manière à rendre justice aux producteurs qui confient leurs marchandises à ces compagnies de transport.

Je ne suggère aucun spécifique. Je ne pourrais, du reste, le faire, l'essayerais-je, mes connaissances économiques ne me le permettant pas. Je ne fais présentement que signaler le fait qu'il y a une cause, ou une combinaison de causes auxquelles il faut attribuer la cherté de la vie. La responsabilité du Gouvernement, sur cette question, consiste en ce qu'il a le pouvoir d'établir un équilibre convenable entre le producteur et le consommateur; de s'enquérir de ce qui peut porter atteinte à cet équilibre et de remédier immédiatement à cette atteinte, si elle existe.

Mon honorable ami—j'ai été heureux de le remarquer—nous a représenté sous une couleur de rose le développement de notre commerce et de nos industries, et aussi l'accroissement continu de nos exportations et importations. Il est très encourageant d'apprendre que, depuis une vingtaine d'années, le commerce du Canada s'est continuellement développé. Ce développement doit être maintenu, ou, du moins, assisté par tous les moyens à notre disposition. Le commerce suit le pavillon. De même, le succès du commerce dépend de la nature du principe qui le régit. Le commerce accompagne les entreprises exécutées. Ce sont là les conditions sur lesquelles un gouvernement peut plus ou moins exercer une influence. Bien que sous l'ex-gouvernement le Canada ait été plus prospère qu'il ne l'avait jamais été, et faut espérer que les hommes qui nous gouvernent, aujourd'hui, ne se conduiront pas de manière à porter atteinte à cette prospérité.

Nous espérons même que le Gouvernement actuel ne négligera pas de recourir